Nom - Prenom - Pseudo Début de clé publique	**OBJET** de la TRANSACTION	Unité **DU** Ğ1	MONTANT en lettres	 en chiffres	Date Signature	Payé

J'ai lu et compris la licence.
Je m'engage à effectuer les virements contenus dans ce carnet.

Date - Signature :

Extrait de la licence :
[...]
Toile de confiance Ğ1 (TdC Ğ1)
Avertissement : Certifier n'est pas uniquement s'assurer que vous avez rencontré la personne, c'est assurer à la communauté Ğ1 que vous connaissez suffisamment bien la personne certifiée et que vous saurez ainsi la contacter facilement, et être en mesure de repérer un double compte effectué par une personne certifiée par vous-même, ou d'autres types de problèmes (disparition...), en effectuant des recoupements qui permettront de révéler le problème le cas échéant.
Lorsque vous êtes membre de la TdC Ğ1 et que vous vous apprêtez à certifier un nouveau compte :
Vous êtes vous assuré :
1°) De suffisamment bien connaître (pas seulement de la connaître "de visu") la personne qui déclare gérer cette clé publique (nouveau compte) et d'avoir personnellement vérifié avec elle qu'il s'agit bien de cette clé publique que vous vous apprêtez à certifier.
2a°) De la rencontrer physiquement pour vous assurer que c'est bien cette personne que vous connaissez qui gère cette clé publique.
2b°) Ou bien de vérifer à distance le lien personne / clé publique en contactant la personne par plusieurs moyens de communication différents, comme réseau social + forum + mail + vidéo conférence + téléphone (reconnaître la voix). Car si l'on peut pirater un compte mail ou un compte forum, il sera bien plus difficile d'imaginer pirater quatre moyens de communication distincts, et imiter l'apparence (vidéo) ainsi que la voix de la personne en plus. Le 2a°) restant toutefois préférable au 2b°), tandis que le 1°) est toujours indispensable dans tous les cas.
3°) D'avoir bien vérifié avec la personne concernée qu'elle a bien généré son document Duniter de révocation de compte, qui lui permettra le cas échéant de pouvoir annuler son compte (cas d'un vol de compte, d'un changement de ID, d'un compte créé à tort etc.).
Règles abrégées de la TdC :
Chaque membre a un stock de 100 certifications possibles, qu'il ne peut émettre qu'au rythme de 1 certification / 5 jours.
Valable 2 mois, une certification pour un nouveau membre n'est définitivement adoptée que si le certifié possède au moins 4 autres certifications au bout de ces 2 mois, sinon le processus d'entrée devra être relancé.
[...]

CARNET DE TRANSACTION en MONNAIE LIBRE Ğ1

Pseudo

Nom / Prénom

Clé publique

Adresse

Telephone

www.le-sou.org